

## Atelier du 12.07 – Agir à plusieurs niveaux

C'est le rôle des associations de faire le lien entre les différents niveaux de décision, notamment avec un premier travail d'approche des élus locaux. Les associations doivent donc poursuivre leur travail de terrain. Comment dès lors poser des actions positives et pas seulement des revendications ?

### **1. Réorganisation des niveaux d'action**

En ce moment on note une réorganisation en cours à tous les niveaux d'action (regroupement des communes, probables regroupements des départements, regroupement des régions qui entraînent des modifications dans les enjeux de financement). Cette réorganisation entraîne des modifications des pratiques.

### **2. Au niveau local**

#### **2.1 travail de lobbying et renouvellement des élus**

Au vu du renouvellement du Sénat à la rentrée (et de celui de l'Assemblée Nationale), il a été jugé pertinent de proposer une action rapide au niveau local car de nombreux députés ont/auront besoin d'un ancrage local pour se faire connaître et reconnaître. En effet, **la connaissance du terrain et des acteurs locaux reste une expertise des associations**. L'idée était de prendre rapidement des RDV afin de prendre des vitesses des lobbyistes privés.

#### **Adopter une approche stratégique dans les relations avec les institutions et administrations**

Les relations associations-collectivités peuvent parfois se révéler conflictuelle. Dans ce cas il est nécessaire d'adopter une approche stratégique afin de produire un plaidoyer qui démontre que les associations ont une réelle utilité sociale

**Conclusion → Interpeler sans attendre les nouveaux sénateurs dans une optique stratégique.**

#### **2.2 lobby par et pour les citoyens**

Un moyen pour agir de manière indirecte sur les politiciens est d'influencer sur l'avis des citoyens. Il faut pour cela parvenir à diffuser plus largement qu'aux adhérents et aux élus afin de toucher la plus large couche possible de la population.

#### **2.3 travail de lobbying au niveau local : deux problèmes**

a. Comment rentrer en contact avec les élus (difficultés d'enclencher des choses avec certains partis notamment la FI) ?

b. Comment traduire les revendications associatives dans un vocabulaire politique ?

L'enjeu est à traduire le vocabulaire des revendications associatives dans un langage politique.

Cependant, il a été noté que les élus n'apportent leur soutien que lorsqu'ils ont directement un intérêt politique, or les solutions alternatives peuvent gêner l'ordre en place. Il est donc difficile d'obtenir de l'argent sur les sujets transformateurs (exemple cité d'un guide des alternatives locales sur Lyon produit et distribué gratuitement n'ayant obtenu aucune subvention de la part de la Mairie).

### **3. Au niveau européen**

#### **3.1 questions écologiques**

Il faut tout d'abord noter que l'Europe n'a pas de compétence sur les questions écologiques. L'enjeu est donc de trouver un compromis entre les différents pays car de nombreux lobbys empêchent de

progresser (notamment l'Allemagne qui refuse de faire des compromis sur son industrie). Par ailleurs la COP 21 offre une opportunité intéressante mais elle ne dispose d'aucune force de contrainte. De surcroît, les revendications sont à la fois vagues et insuffisantes

**Conclusion → décliner les revendications écologiques portés par la COP 21 d'une manière concrète qui puisse être soutenu par une force contraignante.**

### 3.2 subventions au niveau de l'UE.

Premièrement c'est au niveau local que sont distribuées les subventions soutenus par les fonds structurels européen tels que les FSE ou le FEDER sont distribués au niveau des régions. Secondement, le minimum des subventions est très élevé (environ 300.000 euros) et exclut donc de fait les petites associations.

### 3.3 plaidoirie

Le niveau européen constitue bien souvent un recours (exemple : Europa City), notamment au Parlement Européen. Il y aurait peut-être pour les associations un travail de clarification des possibilités juridiques offertes au niveau européen à effectuer afin de s'approprier le droit européen pour en faire un outil capable de servir les associations. Cependant, ces questions sont éminemment complexes et nécessiteraient un travail d'auto-formation en parallèle d'un recours à des experts.

## 4. question des relations avec les « techniciens »

Il a été noté qu'une technocratie s'est sédimentée et autonomisée au niveau national, les hommes politiques sont de fait moins en moins puissants. On note ainsi la disparition de la vie associative du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et qui sera probablement reprise par des techniciens. Ces enjeux techniques peuvent parfois traduire de plusieurs manières :

**4.1 dans un découplage entre le temps de l'association et celui de des administrations.** Il existe souvent des problèmes techniques ayant trait aux enjeux de calendriers qui fait que nombres de petites associations se découragent de la collaboration avec des élus et de l'administration ;

**4.2 dans des questions de vocabulaire.** Peu d'associations sont prêtes à accepter d'aller travailler directement sur les textes technocratiques et politiques afin de les décoder, or si **décoder la langue technocratique demande du temps, de la conviction et du travail**, cela reste néanmoins un enjeu crucial.

## 5. Formation technique des associations au plaidoyer

Il est crucial pour les associations de se former au plaidoyer (sujet à ne pas confondre ce avec la communication, la sensibilisation etc...). L'idée étant de développer des modules de formation au plaidoyer sans quoi on finit par être pris de court par les lobbys. On peut trouver au sein du réseau interne du CAC des ressources pour la formation.

Les associations ont **besoin d'avocats** pour traiter certains sujets. En même temps , il est impossible de faire l'impasse sur une **auto-formation** des associations au droit afin de comprendre le travail mené par les avocats et ne pas dépendre d'eux.

- au niveau local – le rôle des fédérations peut être prégnant car le plaidoyer commence au niveau local ;
- le niveau européen est aussi significatif pour les associations (Cf action niveau européen). l'enjeu serait ici de disposer d'une connaissance **pragmatique** du système administratif européen et de ses mécanismes de décisions.

## **Propositions**

- que le CAC réalise des groupes de travail sur ces sujets pour pouvoir contester les experts à leur niveau et s'appropriier ces savoirs techniques mais aussi pratiques.
- pourquoi ne pas créer des collectifs locaux ?